



Élections au CA, CS et CEVU - Université Toulouse 2 le Mirail 8 avril 2008

FSU. Critiques et Responsables

Un contexte alarmant

La loi LRU impose le renouvellement des conseils centraux des universités avant la fin de l'année universitaire. Pour notre établissement, les élections auront lieu le 8 avril prochain. Comme à chaque élection, le SNESUP a décidé de présenter des listes aux trois conseils : CA, CS, CEVU. Mais la situation n'est pas tout à fait la même cette fois-ci, car le fonctionnement de l'université va être profondément modifié par la loi LRU : **être bien représenté dans les trois conseils est donc un enjeu fondamental.**

Le SNESUP-FSU a dénoncé cette loi dès le mois de juin 2007, puis demandé son abrogation lorsqu'elle a été votée en août, pendant les congés de la communauté universitaire. Cette demande reste plus que jamais d'actualité. **La loi LRU est foncièrement nocive pour l'université, ses étudiants et ses personnels.** La recherche est laminée, instrumentalisée et sous contrôle politique ; les orientations pédagogiques deviennent utilitaristes et les libertés scientifiques bafouées. Les statuts des personnels sont menacés, individualisés ; le recours aux précaires est amené à être développé, et le statut de fonction publique lui-même appelé à disparaître de fait. Les primes et les modulations de service, qui visent à mettre en concurrence et à casser les solidarités, vont créer des disparités importantes et arbitraires entre les enseignants, tout en favorisant un clientélisme d'un autre âge.

Le CA devient l'organe central de l'université, réduit et regroupé autour d'un président dont les pouvoirs seront considérablement renforcés. De collégial et démocratique, le fonctionnement de l'université est en passe de devenir managérial et autocratique.

C'est la liquidation de l'autorité de toutes les instances élues qui est visée, tant au niveau local que national (mise en place de l'ANR, de l'AERES, ...).

Des alternatives à la loi LRU

Conscient des graves dangers que représente cette loi, le SNESUP-FSU est un élément moteur dans la mobilisation des personnels depuis la parution du projet. Le gouvernement a volontairement ignoré l'ampleur du mouvement de contestation de l'automne dernier : un budget en trompe-l'œil et aucune création d'emploi ! Face à son intransigeance et à son arrogance, il nous faut rester vigilants et mobilisés (le rapport Attali et l'allocution de Sarkozy à Orsay nous en montrent l'importante nécessité). **Opposé au statu quo, le SNESUP-FSU est force de propositions,** comme il l'a clairement annoncé dès le projet de loi. C'est dans cette logique que nous avons décidé de participer de façon

constructive aux travaux de la commission de réflexion sur les statuts, ainsi qu'aux assises récemment organisées dans notre université.

Nous y avons rappelé notre opposition à la loi LRU, et les dangers qu'elle représente. Nous y avons aussi fait des propositions concrètes pour préserver au mieux le fonctionnement démocratique de nos instances et les libertés scientifiques et pédagogiques du service public d'enseignement et de recherche.

Nous sommes intervenus pour défendre les principes suivants :

- constituer un CA le plus large possible. Nous souhaitons que le nombre des personnalités extérieures soit réduit à 7 de façon à ce qu'il reste inférieur au nombre total des élus BIATOSS et étudiants, mais nous rejoignons l'idée que la 8^e personne puisse être un BIATOSS hors de l'université.
- réévaluer le rôle du CS et du CEVU, qui n'ont plus, dans le nouveau cadre, qu'un rôle consultatif. Nous avons proposé que ces instances aient d'abord une capacité d'autosaisine sur les questions de leur ressort, et que le CA ne puisse ensuite rejeter leurs propositions que sur avis motivé. Nous avons aussi demandé que le congrès (réunion des trois conseils) ait capacité d'autosaisine et que le président soit tenu d'y présenter son bilan une fois par an, avec vote consultatif, avant qu'il ne soit présenté au CA.
- constituer une "commission de spécialité disciplinaire", élue par les enseignants-chercheurs des disciplines, sur la base des sections du CNU ; constituer les « comités de sélection » sur cette base ; respecter dans la composition la parité de rang A et de rang B pour les recrutements de MCF en désignant deux rapporteurs, avec des rapports écrits.
- garantir dans la politique de recrutement des enseignants chercheurs (PU et MCF) un quota permettant la promotion interne des PRAG-PRCE docteurs et qualifiés sur des postes de MCF, et des MCF HDR qualifiés sur des postes de PR.
- cadrer la nouvelle mission « orientation et insertion professionnelle ». Compte tenu de tous les dangers que représente cette mission si elle n'est pas cadrée, nous avons demandé que les statuts précisent que « l'orientation et l'insertion professionnelle, en tant que mission définie pour l'université, soient en lien avec les missions fondamentales de construction de savoirs, de culture scientifique, et d'esprit critique. ».
- définir les missions du « bureau d'aide à l'insertion professionnelle » en articulation avec les instances compétentes.
- réaffirmer, dans les missions de l'université, les principes de laïcité comme donnée fondamentale de l'université.

Notre responsabilité

Conscients de notre responsabilité, nous avons décidé de présenter des listes aux trois conseils. L'objectif n'est pas de nous inscrire dans un processus d'application sans réserve de la loi, mais, comme nous l'avons fait dans la commission ou aux assises, de nous appuyer sur la confiance des collègues qui nous auront élus, pour rester critiques vis-à-vis de la loi et de ses prolongements. **Nous allons tout faire pour construire une université au plus près du respect des personnels et des usagers, de ses missions fondamentales**, en tentant au cours de notre mandat de détourner, sinon de diminuer les effets néfastes de la loi LRU. De nouvelles missions sont attribuées au CA concernant le recrutement des personnels, l'attribution des primes et les modulations de service, concernant aussi la gestion de l'IUFM intégré. Cela va nécessairement impliquer des choix politiques aux conséquences importantes. Les retombées peuvent en être totalement différentes si la gestion de l'université est pensée dans une logique technocratique, ou selon une politique qui privilégie les véritables intérêts des personnels et des usagers, ce que la FSU revendique. Nous sommes parfaitement conscients que le fil est tendu, mais nous savons aussi, et nous l'avons démontré, que **nous sommes les meilleurs garants d'une résistance constructive au service de tous.**

Pour le maintien et le développement d'un service public d'enseignement supérieur et de recherche démocratique et ambitieux, soutenez les listes présentées par la FSU !